



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-38 du 24 mai 2023

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle pour l'association Boxing Club Arpajonnais

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 16 mai 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS :</p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme BLANC</p> <p>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</p> <p>Mme BRAQUET par M. BERAUD, M. LE STER par M. FICHEUX, Mme LEBEAULT par M. CRUZILLAC, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme PERRON par Mme BLANC</p> <p>ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :</p> <p>M. FERRIE</p>
--	---

M. BAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-38 du 24 mai 2023

OBJET : Attribution d'une subvention annuelle pour l'association Boxing Club Arpajonnais

La ville d'Arpajon bénéficie d'un riche tissu associatif soutenu par la municipalité. Ce soutien se traduit concrètement par une politique de subventions, de mise à disposition de locaux, d'un service d'information et d'accompagnement aux associations avec un soutien en termes de logistique et de communication.

La municipalité d'Arpajon souhaite soutenir et renforcer son soutien aux associations en les subventionnant selon des critères d'analyse permettant d'objectiver et de valoriser l'action associative menée dans la ville, auprès des Arpajonnais, dans un souci de transparence et d'équité.

Faisant suite aux propositions de la commission Sport, Vie Associative et Centre Socioculturel qui s'est réunie le 16 février 2023, et en cohérence avec la nouvelle gouvernance associative du Boxing Club Arpajonnais, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association Boxing Club Arpajonnais le versement d'une subvention annuelle de 800.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses article 9-1 et suivants,

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confirmant le respect des principes de la République,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU l'avis de la commission vie associative en date du 16 février 2023,

CONSIDÉRANT que la vie associative contribue à l'animation de la ville, au développement des solidarités et du lien social entre les générations et les Arpajonnais,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de soutenir la vie associative et d'encourager les initiatives citoyennes, éducatives et solidaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention annuelle de 800.00€ à l'association Boxing Club Arpajonnais.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au BP 2023, chapitre 65.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD
Christian BERAUD.